

Mayotte : la départementalisation en ligne de mire

Encore deux ans et, si les Mahorais le confirment lors de la prochaine consultation sur le statut de leur île prévue le 29 mars 2009, Mayotte deviendra un département et une région d'outremer. Depuis la rencontre qualifiée d'historique car inédite, à l'Élysée, entre le président de la République française, Nicolas Sarkozy, et une délégation d'élus mahorais, le 16 décembre 2008, le processus, enclenché depuis plus de trente ans par l'Etat français et revendiqué depuis 1958 par l'élite locale, semble désormais irrévocable... Ce jour-là, Nicolas Sarkozy a confirmé sa volonté de répondre aux attentes des Mahorais, conformément à sa promesse de campagne : alors simple candidat à la présidence, il s'était engagé en avril 2007 à être le président de la départementalisation. Certes, les annonces de Nicolas Sarkozy ne répondent pas aux attentes premières des élus mahorais. Ils espéraient une départementalisation en 2009 : elle n'interviendra qu'en avril 2011, après le renouvellement du Conseil général, et seulement si les Mahorais votent en faveur de ce statut le 29 mars prochain – vote qui ne fait guère de doute. Ils souhaitaient une application immédiate des minima sociaux : elle sera au contraire progressive et longue. Le RSA (Revenu de solidarité active) n'entrera en vigueur qu'en 2012 à Mayotte et ne correspondra alors qu'à 25% du taux métropolitain. Ils voulaient la mise en place de deux assemblées (un Conseil général et un Conseil régional) comme dans les autres départements et régions d'outremer : ils n'en auront qu'une. Les élus ont dû avaler d'autres couleuvres, plus attendues : le droit commun en matière de fiscalité ne sera appliqué qu'en 2014, ce qui renvoie à cette date la possibilité, pour Mayotte, d'accéder au statut de Région ultra-périphérique (RUP) de l'Union européenne ; par ailleurs, la justice cadiale encore effective dans l'île devra disparaître le plus rapidement possible, a annoncé le secrétaire d'Etat à l'Outremer Yves Jégo. Ce dernier a en outre rappelé, à la sortie de cette rencontre, que les adaptations seront nécessaires dans plusieurs domaines, « notamment dans le champs social ». « Il faudra quelques mois pour certaines adaptations, 15 à 20 ans pour d'autres », a-t-il expliqué. Il a cependant confirmé que dans certains domaines jugés essentiels comme l'état-civil ou la justice, « il faudra aller vite ». Pour cela, « l'Etat mais aussi les élus devront travailler », a-t-il ajouté. Malgré ces adaptations que certains Mahorais jugent trop lentes, les membres de la délégation se sont dits satisfaits. « Le plus important, c'était que le président nous confirme sa volonté de répondre à la demande des Mahorais », a expliqué dans la cour de l'Élysée le député Abdoulatifou Aly (Mouvement départementaliste mahorais, apparenté Modem à l'Assemblée nationale). « La départementalisation demandera du temps et du travail. C'est une nécessité. Mais tous les DOM ont suivi cette voie. Mayotte sera l'île qui aura eu le temps d'adaptation le plus court », a-t-il ajouté.

« La départementalisation sera progressive et adaptée, comme les autres », a pour sa part indiqué Ahmed Attoumani Douchina, le président du Conseil général (Union pour un mouvement populaire, parti du président Sarkozy). « Il n'y a pas de honte à avoir avec cette période, car tous les DOM sont passés par là. »

Les élus ont ainsi mis de côté leurs critiques vis-à-vis d'un processus trop lent à leur goût. Quelques jours plus tôt pourtant, certains de ceux qui, le 16 décembre, se disaient satisfaits du discours présidentiel, n'hésitaient pas à dénoncer « un déni d'égalité » à propos de la volonté gouvernementale de ne pas accorder immédiatement le RSA aux Mahorais. Le Néma (Nouvel élan pour Mayotte) de Saïd Omar Oili (ancien président du Conseil général) et le MDM-Force de

l'alternance d'Abdoulatifou Aly continuaient à revendiquer une départementalisation rapide et totale.

Outre l'importance symbolique d'une réception officielle à l'Élysée, un autre facteur explique ce consensus : les élus de Mayotte ont compris que leur revendication d'une départementalisation rapide était peine perdue. Autant dans les ministères (notamment du Budget et des Affaires étrangères) qu'au niveau du Parlement, les opposants à une telle évolution statutaire ne manquent pas. Le député de Mayotte le reconnaît : « Il y a un énorme travail de sensibilisation à faire car nombre de députés y sont opposés ». Le sénateur Soibahaddine Ibrahim Ramadani (UMP) confirme pour sa part « que dans certains ministères, on s'y oppose, soit pour des raisons budgétaires, soit pour des raisons diplomatiques » - les Comores indépendantes continuent en effet de s'opposer à la départementalisation d'une île que le droit international estime comorienne.

Le dernier rapport sénatorial, publié le 4 décembre dernier, a confirmé que le contexte n'est pas favorable à une départementalisation. Très dense, ce rapport d'information de la commission des lois du Sénat, déposé le 27 novembre et rédigé par les sénateurs Jean-Jacques Hyst (UMP), Michèle André (PS), Christian Cointat (UMP) et Yves Détraigne (Union centriste), se prononce en faveur d'une départementalisation certes, mais « progressive et adaptée ».

Il est temps, estiment les sénateurs, que l'île accède à ce statut : « [Par le passé] Mayotte n'aurait pu devenir un département sans connaître une profonde crise sociale et identitaire suscitée par une confrontation trop brutale avec l'application du droit commun. En 2008, la situation n'est plus la même. La population de Mayotte est devenue beaucoup plus mobile. (...) Le développement des échanges et les efforts accomplis depuis trente ans pour rapprocher Mayotte du droit commun dans de nombreux domaines ont changé la donne ».

Toutefois, le rapport qui estime que « l'application du droit commun suppose, dans certains domaines, un important travail préalable », revendique un certain nombre d'adaptations – les mêmes que celles annoncées par M. Sarkozy - dans les domaines des prestations sociales, du droit des étrangers, et de la représentation politique. « Le chantier est énorme et demandera du temps », avaient déclaré les sénateurs lors de leur visite à Mayotte en septembre 2008.